



fédération
française
des échecs

Direction Nationale
de l'Arbitrage

GUIDE DES FORMATIONS D'ARBITRES FÉDÉRAUX

L'intelligence du jeu, 
l'émotion du sport

Directeur de l'Éducation : Rachid Heddache - direc.educ.dna@gmail.com

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
• Le stage d'arbitre jeune (SJ).....	3
• Le stage d'arbitre de club (SC)	3
• Le stage d'arbitre d'open (SO)	3
• Le stage d'arbitre F.I.D.E. (SF)	4
• Le stage de formation d'arbitre tuteur habilité à délivrer des attestations stage pratique (ASP).....	4
• Le stage de formation continue (FC)	4
• Le séminaire de formation de formateurs (FF).....	5
Aspects financiers	5
Tarif des stages.....	5
Ce qui est à la charge de la FFE	6
Ce qui est à la charge de l'organisateur	6
Modalités d'organisation des stages	7
Organiser un stage : aspects administratifs	7
Avant le stage	7
Pendant le stage (ou avant)	8
Après le stage	8
Programme des stages.....	9
Cursus Fédéral des Arbitres	10
Délivrance des titres d'arbitres fédéraux.....	10
L'arbitre-stagiaire	11
L'arbitre fédéral jeune (AFJ).....	11
L'arbitre fédéral de club (AFC)	11
L'arbitre fédéral d'open (AFO)	11
L'arbitre fédéral élite (AFE)	12
INFORMATIONS DE CONTACT.....	14

INTRODUCTION

Ce guide regroupe les informations, règles et procédures concernant le pôle formation au sein de la Direction Nationale de l'Arbitrage.

Le document réglementaire reste le Règlement Intérieur de la D.N.A., vote par le Comité Directeur de la F.F.E., et notamment son Article 15 :

STAGES DE FORMATION

Les modalités pratiques et financières d'organisation de stages d'arbitrage ainsi que les programmes détaillés sont décrits dans le guide des formations d'arbitres fédéraux. **Les stages sont ouverts à tout arbitre fédéral (formateurs y compris) licencié A.**

● Le stage d'arbitre jeune (SJ)

Le stage SJ, d'une durée de 14 heures (2 jours), permet de préparer le titre d'arbitre jeune.

Thèmes essentiels du stage SJ :

Il est essentiellement axé sur l'enseignement des règles du jeu. S'y ajoutent des cours portant notamment sur les spécificités des compétitions jeunes et scolaires, sur la philosophie de l'arbitrage, sur le réglage des pendules, sur le règlement intérieur de la D.N.A.

Le stage SJ est ouvert à tout licencié A âgé de 11 à 16 ans.

● Le stage d'arbitre de club (SC)

Le stage SC, d'une durée de 14 heures (2 jours), permet de préparer le titre d'arbitre fédéral de club.

Thèmes essentiels du stage SC :

Il est essentiellement axé sur l'enseignement des règles du jeu. S'y ajoutent l'aptitude à arbitrer un match et l'acquisition de compétences organisationnelles, la connaissance des compétitions fédérales et des règlements fédéraux ainsi que des cours portant sur la philosophie de l'arbitrage, le fonctionnement des pendules électroniques, l'accueil du joueur handicapé, les missions et les devoirs de l'arbitre, le règlement intérieur de la D.N.A.

Le stage SC est ouvert à tout licencié A âgé d'au moins 15 ans.

● Le stage d'arbitre d'open (SO)

Le stage SO, d'une durée de 16 heures (2 jours), permet de préparer le titre d'arbitre fédéral d'open.

Thèmes essentiels du stage SO :

- Le système suisse.
- Les compétences organisationnelles et les devoirs administratifs de l'arbitre (notamment le traitement d'après tournoi qui doit être irréprochable).
- Un solide rappel sur les règles du jeu.

Le stage SO est ouvert à tout AFC, licencié A et âgé d'au moins 17 ans.

● Le stage d'arbitre F.I.D.E. (SF)

Le stage SF, d'une durée de 30 heures (4 jours), permet de préparer le titre d'arbitre F.I.D.E. et AFE. Le contenu du stage est celui défini par la F.I.D.E. pour les stages de formation d'arbitres F.I.D.E. Le stage F.I.D.E. est ouvert à tout AFO de niveau 2, licencié A et âgé d'au moins 20 ans.

● Le stage de formation d'arbitre tuteur habilité à délivrer des attestations stage pratique (ASP)

Le stage de formation d'arbitre tuteur habilité à délivrer des attestations stage pratique (ASP), d'une durée de 3h30, a pour objectif d'obtenir le certificat d'habilitation permettant de donner des A.S.P. Un AFO1 qui aspire à obtenir le certificat d'habilitation devra avoir une année d'expérience en tant qu'AFO et arbitré au moins 4 tournois homologués.

Suite à cette formation, l'arbitre tuteur aura la responsabilité de délivrer 3 types d'ASP :

- ASP pour arbitre stagiaire jeune
- ASP pour arbitre stagiaire de club
- ASO pour arbitre stagiaire d'open

Il est demandé aux futurs stagiaires AFO1 désireux d'être habilités, une lecture préalable du guide des ASP et d'effectuer un travail préliminaire. Ce travail préliminaire consiste à établir une liste de questions, de situations et de scénarios permettant de vérifier toutes les compétences des stagiaires en situation pour les 3 types de stage. Ce travail permettra une évaluation des arbitres AFO désireux d'obtenir l'habilitation. L'habilitation sera conditionnée par ce travail d'avant stage, qui montre la motivation et le sérieux du futur tuteur. Le stage permet une discussion entre le formateur et les futurs stagiaires sur les propositions de chacun. C'est un moment privilégié d'échange et de confrontation de méthodes, d'idées et de savoir-être entre les différents tuteurs et le formateur.

● Le stage de formation continue (FC)

1) Stage en présentiel

Le stage de formation continue (FC), d'une durée de 6 heures à 8 heures sur une journée, comprend des cours portant sur les nouveautés, sur la dernière version des règles du jeu, sur les devoirs de l'arbitre (y compris sur le plan administratif) ainsi qu'un travail « à la carte » en fonction des attentes et questions formulées par les stagiaires.

2) Stage en ligne (Internet)

Le stage de formation continue par Internet (FCI), d'une durée de 6 heures peut se dérouler en 3 séances de 2h ou 2 séances de 3h, en concertation avec les stagiaires et le formateur. Les séances peuvent se planifier en semaine (journées ou soirées) ou le weekend sur une période de 7 jours consécutifs si possible.

Remarque 1 : La formation continue obligatoire pour tout arbitre fédéral peut par défaut être remplacée par un stage SC ou SO que l'arbitre fédéral suivra dans sa totalité.

Remarque 2 : Si durant une période de six ans à compter de son dernier stage, un arbitre n'effectue pas de formation continue, celui-ci sera dans l'obligation de suivre un stage SC ou SO. A l'issue de celui-ci, son titre d'arbitre est réactivé (Art 6.2 du LA).

● **Le séminaire de formation de formateurs (FF)**

Le séminaire de formation des formateurs s'adresse aux formateurs. Le Directeur de l'Éducation des arbitres organise et anime le séminaire en faisant appel à des membres de la D.N.A., à des formateurs et à des experts. Ce séminaire porte sur les contenus d'enseignement, sur les méthodes pédagogiques, sur les exigences liées aux épreuves des examens, sur les innovations ainsi que sur l'étude, l'approfondissement et la mutualisation de divers outils à caractère pédagogique et/ou à caractère technique.

Comme précédemment, afin de faciliter l'arrivée de jeunes arbitres, un stage SC d'arbitres de clubs peut être complété par de jeunes stagiaires s'orientant vers le titre d'arbitre jeune mais pas suffisamment nombreux pour l'organisation d'un stage SJ. Le stage sera alors un stage mixte SJSC suivant le modèle d'un stage SC, avec un enseignement adapté du formateur pour les stagiaires jeunes.

ASPECTS FINANCIERS

Tarif des stages

Le tarif fédéral est de 25 euros par personne pour les stages SJ, SC, SO, de 15 euros pour les stages FC et de 10 € pour les stages ASP.

L'organisateur peut éventuellement solliciter et percevoir en plus la somme de 10 euros.

- **Stage SJ** : 25 euros (à verser à la FFE) + éventuellement 10 euros (à verser à l'organisateur)
- **Stage SC** : 25 euros (à verser à la FFE) + éventuellement 10 euros (à verser à l'organisateur)
- **Stage SO** : 25 euros (à verser à la FFE) + éventuellement 10 euros (à verser à l'organisateur)
- **Stage ASP** : 10 euros (à verser à la FFE) + éventuellement 5 euros (à verser à l'organisateur)

Remarque : Le versement de la somme de 25 euros comprend les frais d'inscription aux examens (pour une durée maximale de 2 ans).

- **Stage FC** :
 - stage **en présentiel** : 15 euros (à verser à la FFE) + éventuellement 10 euros (à verser à l'organisateur)
 - **stage en ligne (Internet)** : 25 euros (à verser à la FFE)
- **Stage SF** : 150 euros (à verser à la FFE dont 20 euros à la FIDE) + éventuellement 10 euros (à verser à l'organisateur)

Ce qui est à la charge de la FFE

- L'indemnisation du formateur : 100 € par jour 50 € pour une demi-journée (si l'effectif minimal requis de stagiaires est atteint).
- Exceptés pour les stages ASP, les frais de déplacements du formateur (si l'effectif minimal requis de stagiaires est atteint) pour un montant maximum de 186 € (correspondant à un aller/retour de 2 x 300 km x 0,31 €). Tout éventuel dépassement est à la charge de l'organisateur ou du formateur : à définir entre eux avant le stage.

Attention : le formateur est tenu de remplir lui-même sa demande d'indemnisation (formulaire DFA5). Il doit l'envoyer au plus tard 48h après la fin du stage.

Ce qui est à la charge de l'organisateur

- L'hébergement du formateur (minimum : hôtel 2 étoiles avec Petit-déjeuner ou hébergement équivalent)
- Les repas du formateur (tarif maximal pouvant être demandé par le formateur est de 20 € par repas du midi et du soir)
- Les frais de déplacement du formateur pour les stages ASP sont à la charge de l'organisateur
- L'éventuel supplément correspondant aux frais de déplacement du formateur (selon entente préalable entre le formateur et l'organisateur)
- Les éventuels frais de photocopies à mettre à disposition du formateur (selon entente préalable entre le formateur et l'organisateur).
- Pour un stage SJ, SC, SO, **FC**, il faut au moins 8 stagiaires
- Pour un stage ASP, il faut au moins 5 stagiaires

Attention : si le nombre requis de stagiaires n'est pas atteint, le stage est entièrement à la charge de l'organisateur.

A savoir : certaines dérogations portant sur l'effectif minimal requis peuvent être **exceptionnellement** accordées en fonction de circonstances particulières

Le traitement d'après-stage

La participation financière de la DNA (indemnisation d'un formateur) est subordonnée au respect des directives de traitement d'après-stage (check-list). Le formateur ainsi que l'organisateur prendront soin d'envoyer **tous** les éléments qui leur sont demandés au plus tard 48 heures après la fin du stage.

MODALITES D'ORGANISATION DES STAGES

Les modalités sont décrites dans des fiches transmises sur demande aux organisateurs potentiels de stages.

Organiser un stage : aspects administratifs

Vous envisagez d'organiser un stage de formation d'arbitres de la Fédération Française des Echecs. Félicitations ! Merci de lire **attentivement** ce qui suit.

Avant le stage

- SVP, veuillez prendre connaissance du document intitulé « aspects financiers ». **En sollicitant une homologation de stage, vous en acceptez les modalités.**
- SVP, prenez connaissance du document ci-joint intitulé « check-list de traitement d'après-stage ». **En sollicitant une homologation de stage, vous en acceptez les modalités.**
- Vous devez trouver un lieu de stage dont les caractéristiques et l'équipement sont compatibles avec la tenue d'une activité d'enseignement.
- Vous devez choisir un formateur, que vous contacterez directement afin de l'engager. Vous trouverez la liste des formateurs actifs sur le site fédéral, rubrique arbitrage.

Vous trouverez la liste des formateurs au moyen du lien suivant : <http://www.echecs.asso.fr/ListeArbitres.aspx?Action=DNA&Level=X>

Remarque : ses frais de déplacements sont plafonnés à 186 euros

- Vous devez compléter soigneusement **le formulaire DFA1** (demande d'homologation) puis l'envoyer par courrier électronique à l'adresse électronique suivante : direc.educ.dna@gmail.com. **Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.**

Après réception de votre formulaire DFA1 dûment complété, votre stage est homologué. Vous recevrez une confirmation par e-mail. Votre stage (qui porte désormais un N° d'homologation à rappeler dans toute correspondance ultérieure) est annoncé sans tarder sur le site fédéral.

Pendant le stage (ou avant)

- Vous devez collecter **le ou les chèques** correspondant à la somme que vous devez à la FFE (et éventuellement à l'organisateur si vous avez demandé la participation facultative de 10 € maximum par stagiaire)
- Vous devez vérifier (ou faire vérifier par le formateur que vous allez recruter) que chaque participant est **titulaire d'une licence A** valable pour la saison en cours.

Un participant non titulaire d'une licence A verra le stage non comptabilisé pour son cursus d'arbitre.

- Vous devez compléter soigneusement les formulaires **DFA2** (procès-verbal), **DFA3** (liste des stagiaires), **DFA4** (bordereau de paiement). Merci de renvoyer les formulaires sous une forme modifiable (Word ou OpenOffice gratuit), permettant ainsi de récupérer facilement les informations s'y trouvant sans avoir à tout ressaisir avec les erreurs inévitables de retranscription. Eviter les photos ou les « pdf » en format image.

Après le stage

- Vous devez vous conformer aux **directives de la check-list de traitement d'après-stage** (voir PJ) et envoyer impérativement les éléments aux destinataires (à Mme Chollet au siège fédéral et au responsable de la formation par e-mail) au plus tard 48 h après la fin du stage.

Le formateur que vous allez recruter (*et qui sera indemnisé par la FFE, pour peu que l'effectif requis soit atteint et pour peu qu'il envoie son formulaire DFA5 au plus tard 48 h après la fin du stage*) est familiarisé avec tout cela. **Faites appel à lui en qualité de conseiller technique** pour la mise en œuvre de votre stage !

Si l'effectif requis n'est pas atteint, l'indemnité du formateur et ses frais de déplacement seront à l'entière charge de l'organisateur du stage.

Bien cordialement

Rachid HEDDACHE (DEA)

direc.educ.dna@gmail.com

PROGRAMME DES STAGES

Les programmes des stages de formation ont été revisités, mis à jour et réorganisés en modules, souvent abordés tout au long du cursus, que ce soit de manière théorique (vert) en stage, sous forme de fiches pratiques (bleu) ou sur le terrain lors des arbitrages (orange). Cela couvre tout le champ des compétences que développe un arbitre lors de son activité, des débuts comme stagiaire jusqu'au plus haut niveau.

Module	AFJ	Club	Open	Elite
Etre arbitre	Basique	Intermédiaire	Avancé	Avancé
Maîtriser les règles du Jeu	Intermédiaire	Intermédiaire	Avancé	Avancé
Manipuler les pendules	Avancé	Avancé	Avancé	Avancé
Connaître la DNA	Basique	Intermédiaire	Avancé	
Appliquer la discipline	Basique	Basique	Intermédiaire	Avancé
Lutter contre la tricherie et le dopage	Basique	Basique	Intermédiaire	Avancé
Prendre en compte le handicap	Basique	Intermédiaire	Avancé	Avancé
Modules transverses "savoir être"	Basique	Intermédiaire	Avancé	Avancé
Connaître les compétitions fédérales	Intermédiaire	Avancé		
Arbitrer un match de championnat	Basique	Avancé		
Arbitrer une coupe fédérale	Intermédiaire	Avancé		
Savoir gérer un tournoi		Basique	Intermédiaire	Avancé
Piloter un tournoi fermé		Basique	Intermédiaire	Avancé
Piloter un open au système suisse			Intermédiaire	Avancé
Connaître la FFE	Basique	Intermédiaire	Avancé	
Maîtriser les systèmes de classement	Basique	Basique	Intermédiaire	Avancé
Piloter un tournoi - autres systèmes		Basique	Intermédiaire	Avancé
Introduction aux Titres FIDE				Intermédiaire
Culture générale ...	Basique	Basique	Intermédiaire	Avancé

Pour le stage ASP, confère le Guide des ASP.

Les programmes détaillés des stages font l'objet des documents suivants :

- DNA-Programme des stages SJ et SC
- DNA-Programme du stage SO
- Guide des Attestations de Stage pratiques pour les compétences à maîtriser pour le stage ASP.

Pour le Stage SF, le programme est défini par la FIDE. Lors de l'inscription au stage, les formateurs vous communiqueront le programme du stage et les révisions à faire en amont.

CURSUS FEDERAL DES ARBITRES

Il existe 1 étape préparatoire et 4 titres dans le cursus fédéral :

- Arbitre-Stagiaire
- Arbitre Fédéral Jeune (AFJ)
- Arbitre Fédéral de Club (AFC)
- Arbitre Fédéral d'Open (AFO)
- Arbitre Fédéral Elite (AFE)

Et 2 niveaux distinctifs pour les titres d'AFO et d'AFE :

- Niveau 1
- Niveau 2

Délivrance des titres d'arbitres fédéraux

Les titres d'arbitres fédéraux sont décernés par la Direction Nationale de l'Arbitrage, aux licenciés A satisfaisant aux critères requis :

1. Critères administratifs :

Pour obtenir un titre d'arbitre fédéral, les conditions administratives suivantes sont nécessaires :

- Être titulaire d'une licence A valable pour la saison en cours
- Respecter les limites d'âge et les titres requis, tels qu'indiqués dans la description du titre visé
- Posséder un classement Elo (lent ou rapide, national ou F.I.D.E.).

2. Critères sportifs théoriques :

- Obtenir des Unités de Valeur (U.V) délivrées à l'occasion d'examens nationaux tels qu'ils sont définis au chapitre IV du règlement intérieur de la DNA (C.F. LA).

3. Critères sportifs pratiques :

- Obtenir des Attestations de Stage Pratique (A.S.P.) en tournois homologués

4. Cas particuliers des étrangers ayant un titre de la F.I.D.E

Les licenciés A dont le code F.I.D.E. n'est pas FRA et possédant un titre d'arbitre de la F.I.D.E. (AF ou AI) en-dehors du cursus F.F.E. peuvent obtenir un titre fédéral leur permettant d'officier en tant qu'arbitre principal, en validant l'UVC. Le niveau de titre validé sera déterminé par la D.N.A., selon l'expérience du candidat.

L'arbitre-stagiaire

Un arbitre-stagiaire est une personne titulaire d'une licence A :

- ayant suivi un stage d'arbitrage et,
- ayant adressé au DRA sa demande d'inscription à la prochaine session d'examen.

L'arbitre stagiaire est autorisé à officier en qualité d'arbitre-adjoint et peut obtenir des Attestations de Stage Pratique (A.S.P.) établies par les arbitres principaux qu'il seconde.

Un stagiaire dispose de deux années à compter de la session d'examen immédiatement postérieure au stage suivi pour obtenir le titre d'arbitre fédéral visé. Passé ce délai, le cursus entier est à refaire, et les éventuelles U.V. qu'il détenait sont périmés. Une dérogation permettant de prolonger ce délai peut toutefois être accordé par le Directeur des Titres, dont la décision est sans appel. Il conviendra alors de lui fournir une demande écrite justifiant clairement les motifs d'une telle demande de report.

L'arbitre fédéral jeune (AFJ)

Un arbitre fédéral jeune est une personne (âge minimum : 12 ans, âge maximum : 18 ans) :

- titulaire de l'UVR
- ayant obtenu 1 (une) A.S.P. Favorable.

Passerelle UNSS : Il peut également s'agir d'une personne de moins de 18 ans, titulaire d'une licence A, ayant la qualification de "Jeune Officiel UNSS à compétence nationale" et ayant dûment fait sa demande de titre auprès du directeur des Titres.

L'arbitre fédéral de club (AFC)

Un arbitre fédéral de club (AFC) est une personne (âge minimum : 16 ans) :

- titulaire des UVR et UVC
- ayant obtenu 1 (une) A.S.P. Favorable.

Passerelle AFJ : Il peut également être un AFJ de 16 ans révolus et titulaire de l'UVC

L'arbitre fédéral d'open (AFO)

Un arbitre fédéral d'open (AFO) est une personne (âge minimum : 18 ans) :

- titulaire d'un titre d'AFC
- titulaire des UVO et UVT
- ayant obtenu 2 (deux) ASP favorables
- ayant validé un rapport technique complet auprès du Directeur des Titres.

1. Niveaux d'AFO

Il existe 2 niveaux d'expérience dans le grade AFO :

- Dès la validation de son titre, un AFO obtient le niveau 1
- Dès qu'il a 2 ans d'expérience en tant qu'AFO, 4 tournois (dont 1 visite de supervision) et validé l'habilitation à délivrer des A.S.P., l'AFO peut faire sa demande au Directeur des Titres pour passer au niveau 2.

L'arbitre fédéral élite (AFE)

Le niveau fédéral « élite » utilise le cursus international comme base, âge minimum 21 ans.
Un arbitre fédéral élite (AFE) est un AFO de niveau 2, ayant validé le titre d'arbitre F.I.D.E. (voir règlements F.I.D.E. en vigueur). Dès validation du titre international, le titre fédéral sera entériné par équivalence.

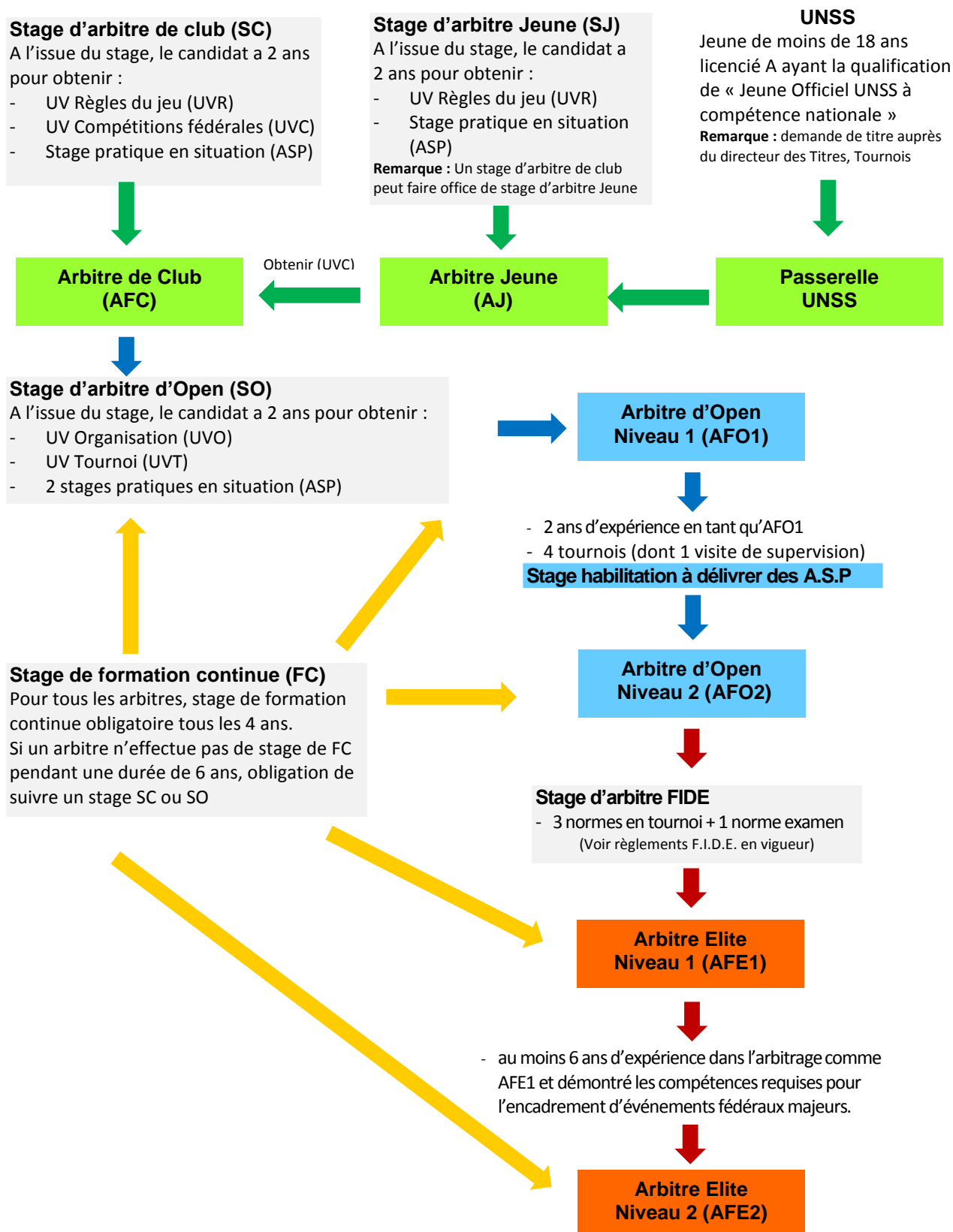
1. Niveau d'AFE

Il existe 2 niveaux d'expérience dans le grade AFE :

- Dès la validation de son titre, un AFE obtient le niveau 1
- Sur proposition du directeur des titres, la D.N.A. peut octroyer le 2e niveau d'AFE à un arbitre international ayant au moins 6 ans d'expérience **d'arbitre international** et démontré les compétences requises pour l'encadrement d'événements fédéraux majeurs.

DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

Les conditions d'obtention des titres et les différents stages sont résumés par le schéma suivant :



INFORMATIONS DE CONTACT

Directeur de l'Education des arbitres : Rachid Heddache

direc.educ.dna@gmail.com

Direction Nationale de l'Arbitrage

Fédération Française des Échecs

6 Rue de L'Église 92600 ASNIERES SUR SEINE

Tél. : 01 39 44 65 80

<http://echecs.asso.fr>

